

COMMISSION ELECTORALE ÉTUDIANTE

Composition pour 2024-2025¹

A. Membres à voix délibérative

Six représentants du Conseil des étudiants appartenant à des Facultés ou entités différentes	Kirill Dolguiy, Faculté de Droit et de Criminologie
	Ethan Rigaux Faculté de Médecine
	Adil Ben Khayat Faculté Solvay Brussels School of Economics and Management
	Chloé Pierlet Faculté de Philosophie et Sciences sociales
	Emilie Dehon Faculté de Psychologie, des Sciences de l'Éducation et de Logopédie
	Alison Looze Faculté de Lettres, Traduction et Communication
Trois représentants de l'Institution parmi les membres du personnel dont au moins un est membre du personnel académique ou scientifique et titulaire d'un doctorat, d'un master ou d'une licence en droit	Thibault Gaudin
	Anne-Emmanuelle Bourgaux
	Pascale Lathouwers
Le Vice-Recteur en charge des affaires étudiantes	Jean-Christophe Goffard

B. Observateur

Délégué du Gouvernement	Marc Mayné
--------------------------------	------------

Extrait des articles 46, 47 et 48 du Règlement électoral du Conseil des étudiants :

Tout étudiant de la Commission électorale étudiante se portant candidat aux élections est automatiquement considéré comme démissionnaire de son poste de membre de la Commission électorale étudiante. Dans ce cas, il sera remplacé par un autre étudiant de la même Faculté ou Entité indépendante, désigné par le Conseil des étudiants.

La Commission nomme en son sein un Président et un Vice-Président qui sont alternativement un étudiant et un représentant de l'Institution.

La Commission électorale étudiante ne siège valablement que si un de ses membres étudiants et un représentant de l'institution au moins sont présents.

¹ Conseil d'administration du 1^{er} juillet 2024.